

1. Regards sur le vieillissement

Le cdH partage entièrement le constat qu'il est nécessaire d'encourager le développement d'un nouveau regard de la société sur le vieillissement, qui est avant tout une évolution positive et source de richesse par les transmissions, le partage d'expériences et l'entraide entre générations qu'il rend possibles. L'allongement de la vie est une opportunité, un vecteur de croissance et d'amélioration de la qualité de vie pour tous.

Le vieillissement est en effet un processus évolutif qui doit s'envisager le plus tôt possible et bien avant la retraite. Le cdH veut mener une politique où les citoyens sont encouragés à anticiper les changements liés à l'âge et restent autonomes et libres de leurs choix le plus longtemps possible. Cette approche se concrétise par exemple dans le domaine du logement, avec une proposition qui vise à anticiper les aménagements de l'habitation suite à la dépendance grâce à une aide financière. Dans le domaine professionnel, il faut valoriser les compétences des travailleurs plus expérimentés et favoriser le transfert de l'expérience entre générations. Nous renvoyons à plusieurs propositions que nous développons ci-dessous.

2. Politique et citoyenneté

Les aînés ont droit à une pleine place au sein de la société. Le cdH veut créer une société intergénérationnelle et **améliorer la participation des aînés à la vie collective** par divers moyens, et par exemple : faciliter le volontariat des aînés, notamment en réponse aux besoins des familles ; favoriser les projets de maisons de repos intergénérationnelles ; améliorer les règles de cumul entre un revenu du travail et la pension de retraite ou de survie ; prévoir une meilleure représentativité des aînés dans les organes qui les concernent ; établir des clauses « aînés » dans les obligations de service public pour plus de lisibilité, d'accessibilité...

Il est aussi primordial pour les aînés de pouvoir porter leur voix dans l'espace public, et cela passe par l'organisation de **bureaux électoraux dans les maisons de repos**. Le cdH veut aussi encourager les communes et les provinces à mettre en place des **conseils consultatifs** des aînés, qui soient aussi l'occasion d'un dialogue entre les générations, avec des représentants des jeunes.

Une **politique intergénérationnelle doit être transversale** car elle touche tant au logement qu'à l'emploi, l'éducation, l'enseignement, la mobilité...

3. Habitat, aménagement du territoire et mobilité

Le cdH juge prioritaire le soutien à apporter aux nouvelles formes de vie en commun, lorsqu'elles sont génératrices de liens sociaux et véhiculent des valeurs de partage et de services mutuels. Nous soutenons ainsi les **projets de logements partagés et intergénérationnels**, qui permettent de rassembler sous un même toit des jeunes et des aînés qui peuvent se rendre mutuellement service. Pour les aînés en particulier, ces logements peuvent être l'occasion de recevoir un complément à leur pension de retraite sous forme de loyer, les faire sortir de l'isolement et recréer des liens, s'apporter une entraide mutuelle... tout en leur permettant dans de rester dans leur logement. Pour promouvoir la transformation d'une habitation en logement intergénérationnel, nous proposons

d'immuniser le revenu cadastral suite aux travaux, de mettre en place des incitants financiers (primes régionales d'aménagement de l'habitation), de diminuer les contraintes dissuasives (permis d'urbanisme, normes régionales de qualité, etc.). Le cdH entend également avancer vers l'**individualisation des droits sociaux**, c'est-à-dire une protection sociale qui soit neutre quant aux choix de vie et ne pénalise pas la vie en commun, singulièrement au sein de logements intergénérationnels.

Le cdH veut donner à la personne âgée la possibilité de **conserver le plus longtemps possible son autonomie et le libre choix de son lieu de vie**. Aujourd'hui, la prise en charge en maison de repos s'impose trop souvent comme unique solution. En outre, on constate que plus de 20% des personnes accueillies en maisons de repos en Wallonie et à Bruxelles présentent un faible niveau de dépendance. Nous voulons permettre à la personne de choisir son lieu de vie et singulièrement lui donner la possibilité de rester à domicile si elle le souhaite. Le cdH propose ainsi de créer l'**assurance-autonomie** en refondant l'APA pour mieux faire face aux frais liés à la dépendance : la personne reçoit une aide basée sur ses besoins et sa situation de dépendance (handicap, maladie chronique...), quels que soient ses revenus, pour financer les services et le matériel lié au lieu de vie choisi (aide et soins à domicile, télé-vigilance,...) et éviter une dégradation de sa qualité de vie. Le **rôle du référent de confiance doit être renforcé** au départ des centres de coordination des soins de santé pour mieux coordonner les services aux personnes et assurer une continuité de l'accompagnement. Le cdH entend en outre **développer et refinancer les métiers à domicile**, et notamment **élargir le champ d'action des agences locales pour l'emploi au soutien à domicile** (courses, déplacements, ménage, dépannages domestiques).

Lorsque la personne âgée ne peut plus ou pas rester à domicile, d'autres solutions d'hébergement sont possibles, avant d'envisager la maison de repos ou de soins. Le cdH veut **diversifier l'offre d'hébergement des personnes âgées en promouvant les structures intermédiaires**, tels que les Centres d'accueil de jour, de soirée ou de nuit, les Centres de soins de jour, les courts-séjours, les résidences services, et augmenter le nombre de places dans ces types de services, avec une attention particulière sur les besoins en milieu rural. Nous proposons aussi de soutenir la **création de résidences seniors acquisitives** qui permettent aux personnes âgées de devenir propriétaires d'un appartement au sein d'un complexe de résidence-services. Une autre de nos idées innovantes consiste à **créer un réseau de coopératives immobilières intergénérationnelles** : les seniors pourraient emménager dans un logement adapté à un coût limité, dans un milieu de vie intergénérationnel, avec des soins à domicile, et un capital immobilier préservé qui reviendra à terme aux enfants.

Dans les maisons de repos, l'isolement social des personnes âgées est fréquent. Ce sont trop souvent des ensembles architecturaux fermés et déconnectés de la vie sociale, où activités et contacts sociaux sont insuffisants. Pour une **meilleure qualité de vie** des seniors, nous proposons de prévoir des lieux de vie et de soins plus harmonieux et intégrés dans des quartiers résidentiels, avec notamment des logements plus petits, où la résidence des personnes âgées encore suffisamment autonomes est encouragée. Nous voulons aussi transformer certaines maisons de repos en **villages intergénérationnels**, c'est-à-dire les ouvrir à la vie sociale du quartier, y encourager la mixité entre populations jeune et âgée, y intégrer des crèches pour un échange intergénérationnel réciproquement bénéfique : apport d'attention aux enfants, ouverture sur le monde et diminution du sentiment d'isolement des personnes âgées.

Le cdH veut repenser le principe de citoyenneté dans les politiques locales, et en particulier dans le domaine du territoire. Il convient par exemple d'**associer les habitants aux projets immobiliers** (éco-quartiers, habitat participatif, autopromotion, habitat intergénérationnel). La consultation des citoyens dans les projets urbanistiques et d'aménagement du territoire doit réserver une part particulière aux personnes âgées, pour inclure leurs besoins propres, par exemple en termes de **mobilité**. A ce sujet, le cdH veut accorder une attention particulière aux déplacements des personnes âgées, par des trottoirs suffisamment larges pour circuler en fauteuil roulant, des services de taxis adaptés, des habitations de plain-pied, mais aussi des services commerciaux de proximité, qui s'arrêtent près du domicile (alimentation) et se diversifient (coiffeur...), des tarifs réduits dans les transports publics, des services publics mieux accessibles.

Une meilleure **anticipation des besoins liés à l'âge** est nécessaire en matière de logement : l'attention doit être portée dès l'élaboration des plans sur une plus grande adaptabilité des habitations en fonction des différentes étapes de la vie. Le cdH veut investir aujourd'hui pour les besoins futurs, en proposant le **quali-pack**, c'est-à-dire un emprunt à taux zéro et des primes pour aménager et équiper l'habitation à la dépendance.

4. Famille

Les aidants proches sont des personnes non professionnelles, comme un conjoint, un parent, un enfant, un voisin, un ami,... qui viennent en aide à un proche en perte d'autonomie. Les aidants proches, qui représentent environ 10% de la population générale dans l'U.E., et à 75% des femmes, doivent être soutenus dans leur rôle fondamental de soutien aux personnes dépendantes, en particulier dans un contexte d'allongement de la vie.

Sous cette législature, un projet de loi a été voté pour instaurer un système de reconnaissance des aidants. Il s'agit d'un premier pas encourageant mais le cdH veut aller plus loin. Le cdH propose **d'offrir un large choix d'aide aux aidants proches** : améliorer la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée pour permettre aux aidants de continuer à travailler, maintenir les droits sociaux des aidants proches qui ont arrêté de travailler, organiser des possibilités de répit et d'écoute pour les familles, renforcer et diversifier le réseau de centres d'accueil et d'hébergement, promouvoir et renforcer les initiatives comme les services d'aide familiale et d'aide à la vie journalière, octroyer des aides financières lorsque le domicile doit être adapté...

Le **répit** est ce qui manque le plus aux aidants proches. C'est pourquoi, à l'initiative de Joël Riguelle (cdH), une proposition de résolution a été votée en mars 2014 à l'unanimité à l'Assemblée de la Commission Communautaire Commune. Son objectif est d'inviter les pouvoirs publics à ouvrir davantage les droits des familles et des personnes handicapées, à reconnaître à la fois l'urgence des situations individuelles et la nécessité de trouver des réponses permanentes et durables et à optimiser les services de répit existants.

5. Santé, bien-être

Le cdH souhaite que les aînés soient mieux intégrés dans la société. Nous voulons avancer vers une véritable **société intergénérationnelle**, à laquelle nos aînés participent pleinement. Pour ce faire, le cdH propose de valoriser le rôle joué par les aînés dans la vie quotidienne, notamment au travers de l'ONE et des écoles, ou par la mise en valeur de la transmission du patrimoine culturel. Nous

proposons aussi de favoriser le développement des Universités des aînés. Pour leur permettre de rester actifs plus longtemps s'ils le souhaitent, nous proposons de supprimer la limite d'âge dans les mandats publics, dans les organismes sociaux et autres. Il faut également veiller à prévoir dans les organes qui les concernent au moins une place pour les aînés. Enfin, nous voulons faciliter l'accès des aînés au sport et à la culture en procédant à des aménagements raisonnables.

6. Services

Une **économie au service de l'humain**, c'est une économie qui place en son centre le bien-être des personnes. Aujourd'hui déjà, de nombreux besoins dans les services aux personnes ne sont pas rencontrés en raison du coût excessif du travail. Or, l'allongement du temps de la vie va engendrer la multiplication de ces besoins. Investir dans ces emplois à haute valeur humaine ajoutée est par conséquent une priorité absolue pour le cdH. C'est non seulement un facteur crucial pour la croissance de notre qualité de vie, mais également une source essentielle de création d'emplois.

Le cdH propose d'**augmenter l'offre de services aux personnes** en réduisant le coût du travail via le fonds du Maribel social. Nous voulons également **renforcer le subventionnement des secteurs du non-marchand**, qui rendent des services majeurs pour l'ensemble des personnes. En outre, nous tenons à **renforcer l'attractivité des métiers du cœur et non-marchands**, en particulier dans le domaine de la santé, avec un effort sur les formations notamment des infirmiers et des aides-soignants, une reconnaissance de la pénibilité du métier et une révision à la hausse des normes de personnel dans les secteurs non-marchands.

Quant au risque de marchandisation dans les services aux personnes et les soins de santé en particulier, le cdH s'oppose à une commercialisation poussée des soins de santé, qui ne peut mener qu'à une médecine à deux vitesses et le renforcement des inégalités d'accès à la santé. Nous pensons que la meilleure manière de **lutter contre la privatisation** est d'assurer la qualité et l'accès aux soins pour tous quel que soit le niveau de revenus et d'étendre l'assurance obligatoire (par exemple à l'hospitalisation dans chambres communes et chambres à deux lits) qui permet un coût globalement plus faible pour tout le monde.

7. Education et formation

Une sensibilisation de chacun est nécessaire en vue de faire émerger une société intergénérationnelle, qui valorise ses aînés comme une richesse et encourage la transmission de l'expérience et l'entraide entre générations. Cette sensibilisation doit débuter dès le plus jeune âge à l'école et dans les familles. Elle doit être poursuivie dans le milieu professionnel. En outre, elle doit indispensamment inclure toutes les personnes qui de par leur métier côtoient ou aident les aînés. Il est ainsi inacceptable que des personnes âgées soient maltraitées, que ce soit dans les maisons de repos ou à leur domicile. Le cdH propose à ce sujet d'intégrer la violence envers les seniors dans la formation des médecins, professionnels de la santé et de l'action sociale. Des lieux d'écoute et d'accompagnement des victimes doivent être organisés, et des instruments de détection des signaux et des facteurs de risque développés.

8. Emploi et pension

Le cdH veut sensibiliser les employeurs et leur donner les outils nécessaires pour les aider à concevoir le défi du vieillissement du marché du travail comme une opportunité. Rester plus longtemps actif sur le marché du travail nécessite tout d'abord d'investir dans les travailleurs tout au long de leur carrière : il faut développer une **approche préventive du bien-être au travail** et un droit à la **formation continue**.

Ensuite, il est indispensable de valoriser les compétences des travailleurs plus expérimentés et de **favoriser le transfert de l'expérience entre générations**. Le cdH propose une série de dispositifs : assouplissement du temps de travail, encouragement du mentorat des jeunes par des travailleurs expérimentés sur base volontaire, prime lors du passage d'un métier lourd à un métier léger, renforcement de la valorisation des acquis de l'expérience... Pour dynamiser la transmission intergénérationnelle, nous proposons de développer des « **contrats intergénérationnels** » : ils permettent de coupler l'emploi des jeunes et des travailleurs âgés via des conventions avec les entreprises qui percevraient une aide pour l'embauche d'un jeune et bénéficieraient d'un plafonnement des cotisations patronales pour l'embauche ou le maintien à l'emploi d'un « senior ».

Les personnes âgées doivent pouvoir vivre dans la dignité. Pour le cdH, il faut poursuivre les efforts de revalorisation des pensions les plus anciennes et les plus basses. Certaines pensions sont tellement faibles qu'elles ne permettent pas d'assurer un niveau de vie décent. La priorité est de **renforcer la pension légale** (1^{er} pilier) en consacrant en priorité l'enveloppe de la liaison au bien-être des allocations sociales au relèvement du montant de la pension minimum et à l'augmentation du taux de remplacement qui est en Belgique plus bas que dans la moyenne des pays de l'OCDE.

9. Volontariat

Au cdH, la participation à la vie collective et l'engagement citoyen sont des démarches qui nous tiennent à cœur. Le cdH tient à valoriser et à faciliter le volontariat des aînés, notamment en réponse aux nombreux besoins des familles. Pour faciliter l'engagement volontaire, nous souhaitons créer un coordinateur en matière de volontariat par commune ou groupe de commune et créer une plateforme d'échange entre volontaires et associations qui mettent leurs compétences ou leur énergie au profit de la collectivité. Nous voulons également mettre en place et financer des formations de qualité pour les administrateurs et les responsables associatifs, et des modules de formation qui puissent aider les associations à valoriser les compétences acquises par les volontaires.

Par ailleurs, les seniors ont des compétences et des savoirs qui peuvent être valorisés dans les systèmes d'échanges locaux (SELs). Ces associations locales permettent d'échanger des compétences et des savoir-faire au sein d'un groupe. Le cdH propose de les promouvoir par des campagnes de sensibilisation et des outils de soutien à ceux qui souhaitent en créer.